Pour aider les ex-détenus: les Ateliers Dominique, un centre unique en son genre au Canada

Il est reconnu que la prison n'est pas un lieu de réadaptation pour les délinquants. Par contre, la réadaptation d'un ex-détenu peut se faire en lui inculquant de nouvelles habitudes de travail.

Ce précepte est l'explication du succès obtenu par les Ateliers Dominique, de Hull (Québec).

A l'origine, c'était un foyer de transition, fondé en 1968 (sous le nom de L'Agence sociale spécialisée), par deux ex-délinquants, Gaston Nicholas et Roger Larche. Aujourd'hui, c'est le seul foyer de transition au Canada qui ajoute à ses activités un atelier permettant à ses résidents d'effectuer un travail productif.

Les ex-détenus ont beaucoup de difficulté à conserver un emploi à plein temps et à éviter de retourner en prison, en grande partie à cause de leur inaptitude à s'imposer une discipline. Reconnaissant ce fait, Roger Larche a décidé de créer un milieu de travail qui favoriserait l'acquisition de bonnes habitudes de travail et faciliterait ainsi la réintégration du délinquant dans la société. "Ma première idée, raconte Roger, fut d'ouvrir un garage ou un atelier de carrosserie. Comme nous n'avions pas beaucoup d'argent, nous avons commencé à remettre à neuf de vieilles voitures, travaillant dans un hangar désaffecté que nous louait la Commission de la capitale nationale." C'était le "Projet 2407" numéro rappelant celui que portait Larche au pénitencier.

En 1971, le ministère des Affaires sociales du Québec a accepté de financer le projet. Aujourd'hui, dans une ancienne salle de curling, des ex-détenus s'affairent à la finition et au rembourrage de meubles. Le travail consiste essentiellement à exécuter des contrats passés avec des entreprises et des institutions locales. Les profits éventuels servent à couvrir les dépenses de fonctionnement; le reste provient du ministère de la Justice du Québec et du ministère fédéral du Solliciteur général.

L'atelier emploie habituellement 25 hommes, et parmi les employés permanents on retrouve le directeur général Larche, un criminologue, un directeur financier, trois ex-détenus et trois rembourreurs professionnels. Au sommet se trouve un conseil d'administration formé d'avocats et de policiers. "Je crois, commente Larche, que le succès ne peut être atteint que grâce aux efforts conjugués des ex-détenus et des professionnels. La preuve en a été faite au cours des six dernières années."

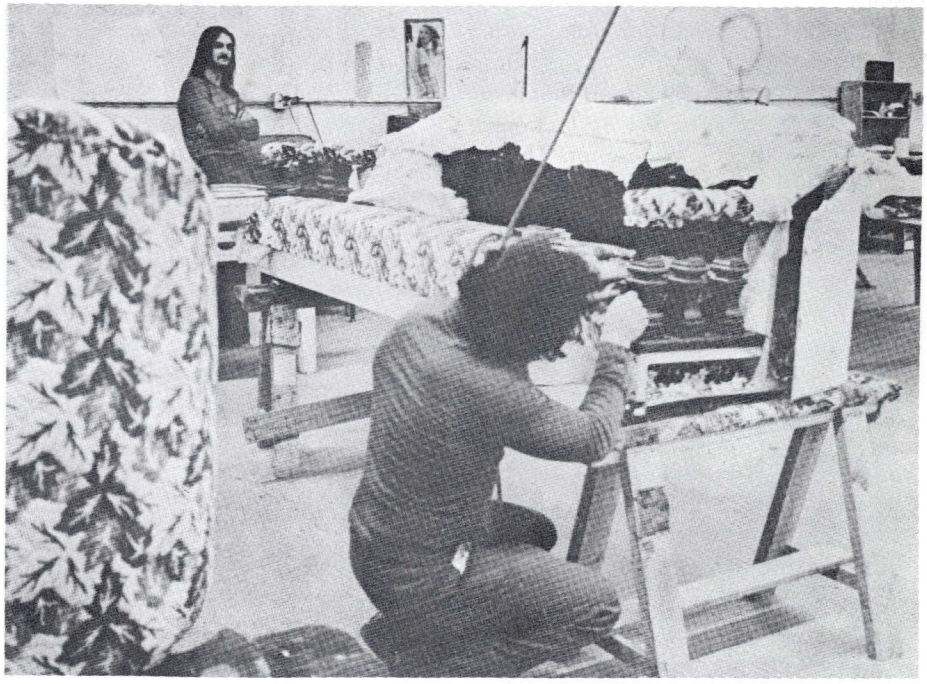

Un coin des ateliers Dominique à Hull (Québec).

Conditions d'admission

Les candidats éventuels sont proposés par la section de Hull de la Commission des libérations conditionnelles, ou par un établissement fédéral du Québec ou de l'Ontario. Larche visite régulièrement les établissements. "Je ne convoque jamais personne. C'est eux qui demandent à me voir. Il revient au détenu de manifester son intérêt."

Pour être accepté, l'ex-détenu doit consentir à vivre dans l'une des deux résidences pendant une période de quatre mois, au cours de laquelle il ne reçoit qu'une allocation d'argent de poche. A la fin de cette période initiale de quatre mois, il est libre de se mettre en quête d'un emploi plus lucratif.

Aide préventive

La dernière étape du programme est capitale. "Personne ne part d'ici à moins d'avoir un emploi, déclare Roger Larche. Pourquoi? Parce que le manque d'argent et le chômage produisent, presque à coup sûr, le retour au crime. L'ex-délinquant acquiert ici de bonnes habitudes de travail. Nous voulons qu'il consolide cette formation."

Les Ateliers Dominique, avec le "Projet 2407", constituent l'un des projets de réadaptation par le travail les plus novateurs et les plus fructueux au Canada. Interrogé sur son impressionnante réussite, Larche déclare: "Le succès de cette maison n'est pas le mien, ni celui de ceux qui travaillent ici, c'est le succès de tous ceux qui *vivent* ici."

(Extrait de Liaison *publié par le ministère du Solliciteur général.)*

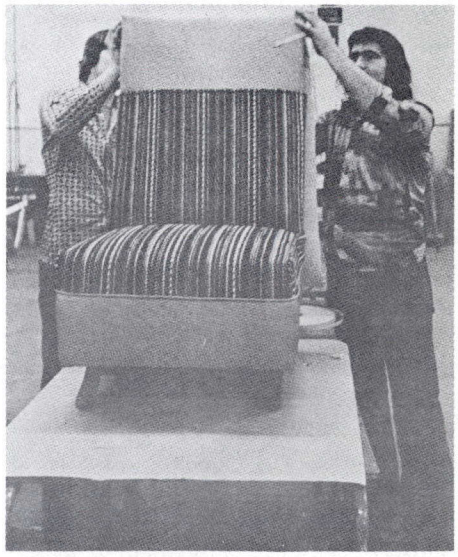

Des ex-détenus apprennent le rembourrage à l'atelier.